

Décembre 2011

Le petit Frazéen

n° 9

Bulletin

Municipal



Bonjour à toutes et à tous,

La ruralité est un mot qui revient très souvent dans les discours et commentaires politiques en ce moment. Chacun veut s'en emparer, et s'en déclarer le défenseur.

Mais à nos yeux, la ruralité n'est pas un concept ou un axe de campagne électorale, c'est une réalité quotidienne, et elle façonne largement notre paysage : sur les 2755 hectares que compte la commune, environ 1142 correspondent à la surface agricole utile (SAU), soit 41% du territoire, dont 995 hectares affectés aux terres labourables et 147 hectares aux prairies permanentes.

Or il n'y pas de monde rural sans agriculteurs.

Si une partie des terres agricoles frazéennes sont exploitées par des agriculteurs ayant leur siège d'exploitation ailleurs, la commune compte tout de même 14 sièges d'exploitation, céréaliers ou éleveurs (principalement de chevaux).

« Labourage et pâturages sont les deux mamelles de la France », disait Sully, Ministre de Henri IV.

Rien n'a changé, cette maxime est toujours vraie : la « ruralité » est une chance, il faut prendre conscience de la qualité de vie que nous avons ici, même si les tracteurs sont salissants, les moissonneuses-batteuses très larges, et que les coqs chantent trop tôt le matin... de l'avis de certains.

Il nous faut préserver notre capital vert, il faut garder nos terres et nos paysages, encourager et défendre ceux qui y travaillent. Nous œuvrons dans ce sens en élaborant un PLU qui définit comme enjeux majeurs la préservation du caractère agricole du territoire et du cadre de vie des habitants.

Agriculteurs ou non, nous avons tous à y gagner.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Brigitte Pistre

Les travaux réalisés ou en cours

➤ Les réalisations du Conseil municipal depuis 2008

Depuis les élections de mars 2008, presque 4 années se sont écoulées. La « mi-mandat » étant passée depuis quelques mois, le moment est venu de faire un premier bilan. Voici donc, sauf erreur ou omissions, la liste des principales réalisations de l'équipe en place :

Aménagement du cadre de vie, mise en valeur du patrimoine :



©Mairie de Frazé / I. Lavie



©Mairie de Frazé / I. Lavie



©Mairie de Frazé / I. Lavie



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Travaux sur bâtiments :



©Mairie de Frazé / I. Lavie

- embellissement et fleurissement du bourg
- embellissement et fleurissement du cimetière
- enfouissement des réseaux électriques et de l'éclairage public dans le bourg, et mise en place de candélabres
- enfouissement des réseaux et réfection de la voirie aux Houdraises
- adhésion de Frazé au Parc Naturel Régional du Perche
- inventaire du patrimoine et des zones humides (en partenariat avec le Parc)
- nettoyage de la mare du lavoir et du bief (en partenariat avec le Parc)
- création de la promenade du lavoir
- mise en place de bancs dans le bourg
- aménagement de la rampe d'accès et du parking de la salle des fêtes
- création du terrain de sport Gilbert Roger (terrain de football, site de tir à l'arc)
- création de l'aire de jeux pour les enfants près de l'étang
- installation du préau couvert pour les pêcheurs
- création des toilettes publiques près de l'étang
- création de deux commerces (épicerie et restaurant) et de 5 chambres d'hôtes
- réaménagement du parking près des commerces
- création d'un abri pour les enfants qui attendent le car scolaire sur la place ou en campagne
- déplacement du point d'apport volontaire de déchets à recycler et création de la plate-forme bitumée
- travaux de séparation des réseaux souterrains dans le bourg (eaux de pluie / eaux usées)



©Mairie de Frazé / I. Lavie



©Mairie de Frazé / I. Lavie



©Mairie de Frazé / I. Lavie



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Animation et vie communale :

- mise à disposition d'une salle pour les associations de la commune
- création des « Journées du Patrimoine : *Frazé s'affiche* »
- création d'une fête des voisins (photo ci-contre)
- création d'un comité des fêtes et de nouvelles animations : videgrenier, fête de la musique, spectacles, fête de Noël
- réorganisation du Centre communal d'action sociale (CCAS)



Communication :

- création du site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr
- refonte du bulletin municipal



Voiries et chemins :



- réfection de plus de 5 km de voies et routes communales, en campagne, dans le bourg ou dans les hameaux
- remise en état et entretien des vallées (théoriquement à la charge des riverains)
- balisage et entretien des chemins de randonnées



Achats et acquisitions patrimoniales :

- achat d'un tracteur et d'une épareuse (photo ci-contre)
- création de deux immeubles
- acquisition de matériel pour la salle des fêtes (congélateur, lave-vaisselle, ...)
- aménagement d'un logement communal à l'étage en mairie



Services aux personnes :

- mise en place d'une permanence des élus en mairie le samedi matin de 10h30 à 12h (rappel : premier samedi de chaque mois, à partir de 10h, permanence du secrétariat de mairie et du conseiller municipal aux affaires sociales)
- mise à la disposition des Frazéens d'un poste informatique en mairie, avec accès Internet gratuit
- accompagnement du Centre communal d'action sociale (CCAS) pour les personnes ponctuellement en grande difficulté
- création de « l'Envol », aide au voyage d'études pour les jeunes Frazéens

D'autres réalisations de longue haleine sont en cours, comme la mise en place d'un PLU, ou encore les travaux de reprise de la charpente de l'église (complexes et coûteux, ces travaux indispensables font actuellement l'objet d'une étude par la DRAC – Direction régionale des affaires culturelles – au Ministère de la Culture). Voir nos articles en pages 6 et 7 sur ces sujets.

➤ Les travaux envisagés pour 2012

Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Un certain nombre de projets et travaux ont été débattus lors du Conseil municipal du 2 décembre, et font maintenant l'objet de demandes de subventions. Leur réalisation en 2012 dépendra des réponses obtenues sur les financements demandés.

Il s'agit de :

- la reprise de l'enrobé sur le parking et la voirie de la résidence des Châtelliers
- la mise en place de dispositifs de ralentissement aux deux principales entrées/sorties du bourg
- la mise en place de panneaux de ralentissement en traversée de certains hameaux
- la mise en place d'une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire de la commune (panneaux indicateurs et noms des hameaux)
- le ravalement des façades de la mairie
- l'aménagement de bordures délimitant les espaces verts devant le château
- le fleurissement dans les hameaux
- l'aménagement des plateformes à containers dans les hameaux

Les élus de Frazé profitent de ces quelques lignes pour remercier les employés communaux pour leur implication et leur efficacité sur le territoire de la commune (2755 ha !).

Frazé remercie également l'ensemble des financeurs qui contribuent à tous ces travaux.

➤ La promenade du lavoir inaugurée



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédent bulletin, la « promenade du lavoir » a été inaugurée officiellement le 17 septembre à midi, juste avant le lancement de la troisième édition de « Frazé s'affiche », à l'occasion des Journées du Patrimoine, en présence de Luc Lamirault, notre Conseiller général, des propriétaires riverains, du maître d'œuvre Benoît Allemand et des entreprises* qui ont réalisé les travaux.

** Ces travaux ont été réalisés par les entreprises Villedieu Frères de Dangeau (gros œuvre), Paysages Julien et Legaut de La Loupe (plantations) et SARL Guinois de La-Ferté-Villeneuve (pierres taillées).*

Les visiteurs qui ont eu l'occasion d'y circuler ont pu ainsi profiter d'une vue inédite sur la face Nord de notre église, et déambuler tranquillement sur l'itinéraire pavé à l'ancienne ou le long du bief.

Les hommes de l'art (architecte et technicien des bâtiments de France) ont approuvé le caractère à la fois contemporain et médiéval qui se dégage de cette réalisation, cofinancée par la Commune, l'Etat (Dotation Générale d'Équipement), la Caisse d'Allocations Familiales (pour l'espace jeux) et le Conseil Général.

Et les enfants peuvent désormais profiter de l'espace jeux qui leur est consacré.

Depuis cette inauguration, les plantations ont été réalisées, comme il se doit au moment de la Sainte-Catherine, dans la cour de la mairie, le long de la promenade, et dans l'espace jeux ; il faut maintenant attendre que tout cela pousse. Vivement les beaux jours !

Photo ci-contre : Clélie Lamirault et Mathilde Allemand, impatientes de couper le ruban avant d'aller profiter des installations !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

➤ La station d'épuration : un bien commun dont il faut prendre soin

Les employés communaux en charge de l'entretien trouvent régulièrement des rejets indésirables dans la station d'épuration, en provenance des canalisations des Frazéens reliés au tout-à-l'égout : protections féminines, lingettes bébé, huiles de vidange, hydrocarbures...

Rappelons **qu'il est impératif de NE PAS JETER dans les toilettes autre chose que le papier réservé à cet effet**. Tout autre produit endommage la station ou risque de boucher les canalisations souterraines.

Des contrôles vont d'ailleurs être prochainement réalisés, conformément à la réglementation, afin de vérifier le bon fonctionnement du raccordement de chacun. Merci de vous assurer que les gouttières sont bien dirigées vers les écoulements des eaux pluviales, et non vers la station !

➤ Plan Local d'Urbanisme : une nouvelle étape réglementaire

Le calendrier d'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) continue de subir les répercussions de la Loi dite Grenelle 2. Alors que nous vous annonçons dans le précédent bulletin que le PLU serait arrêté par le Conseil municipal cet automne, une nouvelle étape réglementaire est venue s'intercaler dans le planning.



En effet, les lois du Grenelle 2 et de Modernisation de l'agriculture et de la pêche ont instauré une Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA). Cette instance a pour principaux objectifs de :

- maintenir une agriculture durable,
- préserver le potentiel agronomique,
- protéger les continuités écologiques,
- réduire de 50% le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020,
- assurer le développement équilibré des territoires.

Elle est obligatoirement consultée pour l'élaboration de tout document d'urbanisme.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce renforcement de la protection des espaces agricoles. Toutefois, l'examen de notre PLU par cette commission constitue une phase supplémentaire à prendre en compte dans le calendrier. Le Conseil municipal ne pourra arrêter le PLU qu'à l'issue du passage devant cette commission.

En attendant, le 4 novembre dernier, une réunion spécifique pour les agriculteurs s'est déroulée en présence d'une vingtaine de propriétaires et/ou exploitants. Cette rencontre a permis de rappeler les principaux enjeux du PLU :

- préserver l'espace agricole,
- veiller à ce que le développement ne vienne pas à l'encontre de l'activité agricole,
- éviter tout risque de conflit d'usage entre les secteurs résidentiels et les sièges d'exploitations.

Elle a également donné l'occasion aux participants d'échanger leurs points de vue et de soumettre leurs interrogations aux représentants du cabinet d'études et de la Chambre d'Agriculture.

De manière plus générale, tous les Frazéens seront invités à consulter le projet de PLU et à formuler leurs observations éventuelles lors de l'enquête publique, courant 2012.

D'ores et déjà, nous savons que les principales préoccupations des habitants concernent les constructions :

- Les extensions de bâtiments existants demeureront possibles sur l'ensemble du territoire.
- Les possibilités de construire de nouvelles habitations seront quant à elles localisées dans les zones dites « U », c'est-à-dire urbanisables. Ces secteurs situés dans le bourg et dans quelques hameaux ont été délimités en respect des objectifs de préservation de l'espace agricole et d'optimisation des réseaux existants (alimentation en eau potable, desserte par des voies communales, etc).

La mairie tient à votre disposition les informations sur les opportunités actuelles. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Schéma départemental d'intercommunalité : Frazé tient à son identité de commune du Perche et le spécifie via une délibération de son Conseil municipal

Un Schéma départemental d'intercommunalité, proposé par le Préfet, est actuellement à l'étude. Il reprend l'ensemble des organisations intercommunales en Eure-et-Loir (syndicats de gestion de l'eau ou des transports, communautés de communes...) et propose, le cas échéant, des regroupements ou intégration de communes isolées. C'est ainsi que la Communauté de communes du Perche-Gouet, actuellement composée de 15 communes* dont Frazé, pourrait en accueillir une 16^{ème} : Chapelle-Guillaume.

Plus largement, et dans le cadre de ce schéma, certaines communautés de communes étudient actuellement les effets et impacts de fusions éventuelles.

Sollicité par notre Communauté de communes au sujet du financement de l'une de ces études de faisabilité pouvant l'impliquer, le Conseil municipal de Frazé, lors de sa séance du 9 août dernier, a tenu à rappeler que le caractère percheron du territoire de Frazé devait être impérativement respecté lors de toute éventuelle réorganisation de l'intercommunalité. Ce qui, en clair, signifie que Frazé n'est pas favorable à son intégration dans une organisation composée de partenaires ou communes étrangères au Perche, ceci pour des raisons évidentes d'identité et de préoccupations spécifiques.

* Petit rappel : quelques lignes sur notre Communauté de communes

La Communauté de communes du Perche-Gouet regroupe 15 communes, situées sur 3 cantons, pour une population totale de près de 12 000 habitants :

- 5 communes appartiennent au canton d'Authon-du-Perche : Les Autels-Villevillon, La Bazoche-Gouet, Chapelle-Royale, Luigny et Moulhard
- 8 communes appartiennent au canton de Brou : Brou, Bullou, Dampierre-sous-Brou, Gohory, Mézières-au-Perche, Mottereau, Unverre et Yèvres
- 2 communes appartiennent au canton de Thiron-Gardais : Montigny-le-Chartif et Frazé



Le Conseil communautaire est composé de 31 membres élus : 2 par commune, sauf la ville de Brou représentée par 3 élus.

Le Président est Gérard RESTEGUE (conseiller municipal de Brou). Les Vice-présidents sont au nombre de 9 :

- François MALZERT (maire de Gohory) : Commission Développement économique
- Philippe MASSON (maire de Brou) : Commission Finances
- Thomas BLONSKY (maire de Chapelle-Royale) : Commission Bâtiments et Travaux
- Alain EDMOND (maire de Bullou) : Commission Aménagement de l'espace et du Cadre de vie
- Dominique DOUSSET (maire de Yèvres) : Commission Environnement
- Joël FAUQUET (maire de Montigny-le-Chartif) : Commission Affaires scolaires
- Claudette PROVÔT (maire des Autels-Villevillon) : Commission Services aux personnes et aux familles
- Thierry BOUTHIER (adjoint au maire de Luigny) : Commission Culture et Tourisme
- Brigitte PISTRE (maire de Frazé) : Commission Développement durable

➤ Notre-Dame de Frazé

Il y a tout juste un an dans le Bulletin municipal de Décembre 2010, nous vous avons succinctement retracé l'historique du dossier relatif à la rénovation de Notre-Dame de Frazé, notre église.

La réactualisation de l'étude évoquée alors a été réalisée par Patrick Calvel, architecte des Monuments Historiques, pour un coût de 3 418,48 € supporté par la commune.

Cette étude d'actualisation, qui concerne les chapelles sud du bas-côté de l'église, reconduit dans un premier temps le principal des travaux de structure, charpente et couverture tel qu'évoqué dans la précédente étude devenue caduque.

En second lieu, elle propose d'intégrer et précise les contraintes relatives à l'évolution de la législation sur les exigences de sécurité et d'accessibilité.



Le dossier ainsi réalisé conduit à envisager une dépense globale d'un montant de 1 244 000 € TTC arrêté au 01/07/2011 qui se décompose en :

- 1 tranche ferme de 660 000 € concernant les charpentes et couverture,
- 1 tranche conditionnelle de 584 000 € pour la restauration des façades sud et travaux annexes.

Afin de pouvoir envisager la réalisation des travaux indispensables, Mme le Maire de Frazé a adressé un courrier le 03/09/2011 à l'attention de Monsieur le Conservateur régional de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sollicitant l'attribution d'une subvention globale dans le cadre de la conservation du patrimoine. Courrier sans réponse à ce jour.

L'obtention d'une subvention à ce titre autorisera alors la municipalité à engager des démarches en ce sens vers d'autres financeurs potentiels.

Le chemin est encore long pour voir se réaliser cette opération de sauvegarde qui n'est plus en mesure de pouvoir bénéficier des financements des années 90 ni de ceux réservés aux bâtiments non classés.

Mais ne perdons pas espoir, tout en comptant sur d'éventuels et providentiels mécènes en la matière...

Alain GAUTHIER

Deux « au revoir »

➤ Virginie Gatineau a quitté Frazé ... et son Conseil municipal !

Virginie Gatineau, qui avait été réélue au sein de notre Conseil municipal en mars 2008, a déménagé.

Quittant Frazé, elle a choisi de démissionner du Conseil municipal.

A l'unanimité, nous regretterons son sourire, sa vivacité d'esprit, et ses compétences juridiques qui nous ont bien souvent éclairés (Virginie est avocate).

Cependant, nous savons qu'elle n'est pas très loin et garderons donc un contact amical avec elle et David, son époux. A eux deux et aux deux petites, nous disons donc « à très bientôt, chers voisins » !

Et mille mercis à toi, Virginie, qui continuera sûrement à lire notre bulletin municipal et à passer par Frazé de temps en temps. La porte de la mairie te sera toujours ouverte !

➤ Stéphane s'en va, mais s'installe à Frazé

Stéphane Jdrzejewski a travaillé sur notre territoire pendant 18 mois. Vous avez pu le voir sur le tracteur, ou occupé à désherber, arroser, peindre...

Titulaire d'une formation de paysagiste et embauché dans le cadre d'un emploi aidé (CAE), Stéphane s'est très vite intégré à l'équipe et a pu ainsi bénéficier de l'expérience et du savoir-faire d'Eric et Jérôme, que le Conseil municipal remercie pour leur implication à ses côtés et le soutien professionnel qu'ils ont su lui apporter.

Le contrat de Stéphane ayant pris fin, il est à ce jour à la recherche d'un emploi plus définitif. Nous l'encourageons lors de cette recherche, pour laquelle nous lui exprimons tous nos vœux de réussite rapide.

Mais il reste sur Frazé : Stéphane et sa famille viennent d'emménager dans la résidence des Acacias, un logement leur ayant été attribué par l'office gestionnaire, Habitat Eurélien.

Alors au revoir Stéphane, mais bienvenue à Frazé à toute la famille !

Des nouvelles du CCAS

➤ Le 3 décembre 2011 : goûter des aînés de Frazé

Cette fois-ci nous n'avions pas de neige comme l'an passé mais la pluie avait accompagné les 80 Frazéens ayant répondu à l'invitation.

Comme d'habitude, l'ambiance musicale était assurée par Alain Gauthier et Michel Chapelle et le décor des tables par les mains expertes de quelques membres du CCAS. Quant aux douceurs qui ont été offertes, elles émanèrent là encore pour la plupart du talent bien connu de cuisinières expertes.



L'accent fut mis dans les discours sur les actions diverses du CCAS en faveur des Frazéens et le colis de Noël composé d'une bouteille de Champagne et de 3 bons d'achat à destination des 3 commerces de la commune.

C'est donc autour des gâteaux, chocolat chaud et café que tous se sont retrouvés et nous ne pouvons que remercier vivement tous les membres du CCAS mais aussi leurs conjoints « mis à la tâche », pour leur complet dévouement, participant ainsi activement à la réussite de cette manifestation si sympathique.



➤ Une action phare pour les jeunes : « L'Envol »

La bourse d'étude « L'Envol » d'un montant maximum de 500 € votée par le Conseil municipal et le CCAS a bénéficié en 2010 à 2 étudiantes Frazéennes. Cette aide substantielle leur a permis de poursuivre leurs études respectivement pour l'une à l'Université de Shippagan (Nouveau Brunswick – Canada) et pour la seconde à l'ambassade de France à Caracas (Vénézuéla).

Nous n'avons enregistré aucune demande pour l'année 2011 mais le dispositif reste toujours d'actualité et nous espérons donc que de nouveaux étudiants Frazéens âgés de 18 à 25 ans révolus puissent bénéficier avec le même succès de cette subvention. Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de la Mairie ou des responsables du CCAS.

Alain GAUTHIER
Vice-Président du CCAS

Vers la fin du démarchage téléphonique abusif ?

Depuis plusieurs années, nous sommes dérangés à notre domicile par la prospection téléphonique qui, dans certaines de ses formes, devient insupportable : appels à des heures impossibles, interlocuteurs jouant sur l'ambiguïté pour obtenir des informations, entreprises sans scrupule jouant de la naïveté ou même de la gentillesse des personnes qu'elles appellent, etc.

D'un autre côté, il semble illusoire d'interdire totalement une pratique qui permet à de nombreuses entreprises de faire connaître leur offre commerciale ; rappelons aussi que ce secteur est aussi créateur d'emplois.

A ce dilemme, il existe une solution appelée PACITEL, qui consiste à créer une liste caractérisant le démarchage téléphonique responsable.

Concrètement, les entreprises qui décident d'adopter la démarche PACITEL, s'engagent à respecter des horaires convenables pour passer les appels (du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 9h à 19h) ainsi qu'à respecter une charte de courtoisie et de clarté de présentation.

Parallèlement, un consommateur qui s'inscrit à PACITEL sera garanti de ne pas être prospecté par les entreprises adhérentes.

Cinq fédérations professionnelles qui représentent 80 % des entreprises utilisant le démarchage téléphonique ont adhéré à cette démarche (ARSC, FEVAD, FVD, SNCD, FFT).

En pratique, sur le site Internet www.pacitel.fr, un consommateur peut s'inscrire gratuitement s'il ne veut pas être démarché par des entreprises auxquelles il n'a pas communiqué son numéro.

Pendant trois ans, il ne sera pas dérangé et pourra, en outre signaler les appels indésirables.

À ce jour, 500 000 Français ont déjà adhéré à cette démarche. Pourquoi pas vous ?

Un Frazéen à la une

➤ FRAZELEC, un nouvel artisan à votre service

« Fabrice CUVIER, habitant Frazé depuis 10 ans, je décide de me reconvertir dans le secteur du bâtiment et plus particulièrement de l'électricité. J'ai donc obtenu le titre professionnel d'Electricien d'équipement en juillet dernier, ce qui me permet aujourd'hui de créer la SARL FRAZELEC.

J'interviens dans les domaines suivants :

- installation,
- rénovation / mise en sécurité,
- chauffage,
- réseaux de communications privés (TV, Téléphone, Internet),
- automatismes du bâtiment,
- travaux annexes. »



Contact : SARL FRAZELEC – 16 rue des Essarts
28160 FRAZE – 06.66.95.95.17 – 02.37.53.14.23 – frazelec@orange.fr

Cette rubrique « un Frazéen à la une » est la vôtre !

Si vous souhaitez vous aussi profiter de cet espace pour faire connaître votre activité professionnelle ou une passion particulière, n'hésitez pas à nous contacter en mairie ou par mail mairie-fraze@wanadoo.fr

Événements communaux et associatifs du second semestre 2011

➤ Journées Européennes du Patrimoine : FRAZÉ S'AFFICHE 3^{ème} édition

Malgré une météo peu clémente, de nombreux visiteurs, abonnés à notre grande manifestation annuelle ou nouveau public venu parfois de loin, ont assisté à nos deux journées de fête communale.

Le comité d'organisation était fier de proposer un riche programme pour cette troisième édition, inscrite sous le signe du cheval. Ainsi trois races de chevaux étaient présentées durant ce week-end des 17 et 18 septembre 2011 : Percherons, Lusitaniens et Akhal-Téké. Deux Frazéens, Annie Augras, éleveur de chevaux Lusitaniens, et Jean de Bannes, Président de l'association Akhal-Téké France, nous ont offert de belles démonstrations équestres tenant en haleine un public admiratif face aux présentations. La simulation de chasse à courre avec sonneurs et



chiens courants a également retenu toute l'attention des spectateurs qui, lors d'une averse s'engouffraient dans le salon de thé, improvisé pour l'occasion, afin de déguster crêpes et gaufres tout en visualisant le diaporama sur le patrimoine bâti et naturel de Frazé projeté sur grand écran.

La samedi soir, le traditionnel cochon grillé composait le menu du dîner pour plus de 220 personnes. Un repas convivial en compagnie de trois personnalités : M. Lionel Beffre, Préfet d'Eure-et-Loir, M. Jacques Guérin, Architecte des bâtiments de France, et M. Eric Meyer, rédacteur en chef du magazine national GÉO.

Les conférences sur le château, assurées par Monsieur de Loture, ont toujours autant de succès et attirent un public avide de connaissances sur ses particularités : son histoire, son architecture et le quotidien pour les propriétaires.

Pour la deuxième année consécutive, la messe de Saint-Hubert avec sonneurs et équipage de chiens était donnée dans le parc du château. Les fidèles se sont déplacés depuis Brou et les alentours pour la célébration donnée par le Père Henry.

Des artistes frazéens ont investi l'intérieur de l'église et une pièce des communs du château pour exposer leurs œuvres. Peintures et photographies étaient présentées aux regards des visiteurs qui ont ainsi pu mesurer la richesse artistique et culturelle de notre village.

Nous ne pouvons que regretter les vols en ULM qui n'ont pu se dérouler pour les raisons climatiques qui ont perduré pendant ces deux jours.

Pour clôturer cette troisième édition, un concert d'orgue et piano conduit par Alain Gauthier et donné dans l'église a ravi les spectateurs qui ont pris rendez-vous pour la prochaine édition de *FRAZÉ S'AFFICHE*.

La municipalité remercie sincèrement les propriétaires du château, les associations frazéennes, le groupe de bénévoles constitué pour l'occasion, les artistes et intervenants frazéens ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à l'organisation de cette belle manifestation.

Sans eux, Frazé ne pourrait pas s'afficher lors des Journées Européennes du Patrimoine !



➤ Retour en images sur les événements récents



5 novembre – Assemblée générale du Trait d'Union

Forte de ses 47 licenciés et 54 membres actifs, l'association va poursuivre ses activités sportives et d'animation, avec pour projets 2012 l'acquisition d'un robot pour l'entraînement de tennis de table et d'un filet pour le tir à l'arc avec le soutien de la Commune, du Conseil général et du Fonds national pour le développement du sport. Au programme également l'accueil des participants aux 100 km du Perche les 7 et 8 juillet 2012.



Commémoration du 11 novembre

Denis Mesnager (à gauche) a reçu la médaille de porte-drapeau et Sauveur Di Gennaro (à droite) la médaille du travail.

Recensement à Frazé : il aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2012

Il est de règle que tous les cinq ans, la commune, en liaison avec l'Insee, réalise une enquête de recensement sous le contrôle de l'Etat. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **répondre à cette enquête est une obligation. C'est aussi un acte civique.**

Les informations recueillies permettent d'éclairer les pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs à développer, et de préparer les rénovations. C'est aussi nous permettre de mieux nous connaître nous-mêmes, de nous aider à définir les besoins particuliers qui peuvent favoriser et agrémenter le quotidien dans notre village. Depuis ces dernières années, Frazé s'est développé en population. Les nouveaux arrivants ont été charmés par la beauté du village, de son environnement et de son ambiance. Frazé est un village où il fait bon vivre. Notre souhait est de conserver à notre commune sa ruralité sans pour autant négliger les aspects positifs du progrès.

Nous vous remercions donc par avance de réserver le meilleur accueil à nos enquêtrices, nommées par le Conseil municipal : **Christelle GUTTIEREZ** et **Estelle CABART**.

Elles vous aideront, si vous le souhaitez, à répondre au questionnaire.

Vous devez vous faire recenser dans votre résidence principale, c'est à dire celle où vous passez plus de six mois dans l'année. Si vous êtes contacté dans votre résidence secondaire : vous remplirez uniquement la feuille de logement.

L'un de vos enfants est étudiant et majeur : il sera recensé dans la ville où il loge pour ses études. S'il loge dans une autre commune que la vôtre, inscrivez-le sur la liste B de votre feuille de logement.

Votre enfant est en garde alternée : il sera recensé dans le logement où il passe le plus de temps. En cas d'égalité de temps passé chez chacun de ses parents, il sera recensé dans le logement où il sera présent le jeudi 19 janvier 2012.

Agenda 2012 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEUR (S)
JANVIER	samedi 7 à 20 h samedi 14 à 17 h	Galette des Rois Vœux de la Municipalité	Trait d'Union Mairie
FEVRIER	samedi 25 à 13 h	Loto	FNACA
MARS	samedi 3 à 8h samedi 3 à 20h samedi 17 à 20h samedi 24 à 8h samedi 24 à 20h	Comptage des perdreaux/lièvres Loto Soirée choucroute Ouverture de la pêche à l'étang Soirée Couscous	GIC des 3 Rivières Amicale des anciens élèves APEA La Gaule Frazéenne Trait d'Union
AVRIL	dimanche 22 à 12h	Méchoui	Amicale des anciens élèves
MAI	mardi 8 mardi 8 à 12h dimanche 13 de 7h à 18h30	Commémoration de l'Armistice Banquet des Aînés Brocante	Municipalité CCAS Comité des fêtes
JUIN	vendredi 22 à 19 h samedi 23 à 20 h	Fête de la Musique Repas puis Feu de la Saint-Jean	Municipalité / Comité des fêtes Trait d'Union
JUILLET	samedi 7 et dimanche 8 vendredi 13 à 17h vendredi 13 à 20h	100 km du Perche Jeux et divertissements Repas champêtre, suivi du bal et du feu d'artifice	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Comité des fêtes Municipalité / Comité des fêtes
SEPTEMBRE	samedi 15 et dimanche 16	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 27 à 20h	Loto	Amicale des anciens élèves
NOVEMBRE	vendredi 11	Commémoration de l'Armistice	Municipalité
DECEMBRE	samedi 1 ^{er} après-midi samedi 15 après-midi	Colis des aînés Noël des enfants	CCAS Comité des fêtes

En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. **Veillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.**

Nous vous invitons également à **consulter régulièrement le site internet de la commune** (www.mairie-fraze.fr) afin de vous tenir informé des événements à venir, des dates et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

Dernière minute - Une réflexion est engagée sur la possibilité d'organiser en 2012 des après-midis "jeux divers" (cartes, dés, dominos, etc...) dans les locaux de "La Gourmandine". Des informations vous seront communiquées dès que possible.

Listes électorales : derniers jours pour s'inscrire !

Les listes électorales seront bientôt closes. C'est au plus tard le **31 décembre entre 10 h30 et midi** que vous pourrez vous inscrire sur les listes de Frazé.

Ce message est destiné aux nouveaux habitants, et aux jeunes atteignant 18 ans avant les élections 2012, mais aussi à tous ceux d'entre vous qui n'avez jamais pris le temps de le faire et qui souhaitez maintenant régulariser votre inscription sur les listes. **Il suffit de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.**

Une fois cette formalité accomplie, vous pourrez voter à Frazé pour participer aux prochains scrutins, prévus les 22 avril et 6 mai 2012 (présidentielles), puis les 10 et 17 juin 2012 (législatives).

Etat civil

Naissances : - Mathéis HULLERY, le 18/08/2011 à Châteaudun
- Ilyana GILET-DESROCHES, le 16/11/2011 au Coudray



Décès : - M. Roland VOISIN, le 06/10/2011 à Massy

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h

le mardi après-midi de 14h30 à 16h30 (*nouveau*)

le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

permanence des élus chaque samedi de 10h30 à 12h

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

fax : 02.37.29.50.14

adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70

Bernard BERTRY, 1^{er} adjoint : 06.85.12.55.17

Philippe LEBEL, 2^{ème} adjoint : 06.85.30.92.05

Fabien MASSON, 3^{ème} adjoint : 06.26.63.60.03

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

*L'équipe municipale et les agents communaux
vous souhaitent de très agréables fêtes
ainsi qu'une bonne et heureuse année 2012.*

*La cérémonie des vœux de la commune aura lieu
le samedi 14 janvier à 17 heures à la salle des fêtes.
Nous aurons plaisir à partager ces instants de convivialité.
Venez nombreux !*

©Mairie de Frazé / I. Lavie

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 9 – décembre 2011

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre et Isabelle Lavie, avec la participation de Bernard Bertry, Fabrice Cuvier, Alain Gauthier, Philippe Lebel

Illustrations : Isabelle Lavie, Philippe Lebel

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux